

# PIERRE RIBEAUD

Député de la 5<sup>ème</sup> circonscription de l'Isère



Lettre d'actualité de Pierre Ribeaud – Vendredi 17 mars 2017 – n°60

## ■ RETOUR EN CHIFFRES SUR CINQ ANS DE RÉFORMES LÉGISLATIVES

Au cours des cinq sessions ordinaires et des douze sessions extraordinaires qui ont eu lieu entre le 26 juin 2012 et la suspension des travaux en séance publique le 23 février 2017, l'Assemblée nationale et le Sénat ont respectivement siégé 664 et 640 jours en séance publique.

Nous nous sommes en outre réunis avec nos collègues sénateurs en Congrès à Versailles le 16 novembre 2015 pour une intervention du Président de la République aux représentants de la Nation à la suite des attentats de Paris et du stade de France.

Le Parlement a définitivement adopté 260 lois et autorisé la ratification ou l'approbation de 189 accords internationaux. Sur le fondement des habilitations votées par le Parlement, 235 ordonnances ont d'ores et déjà été prises.

Le Gouvernement et sa majorité parlementaire ont mené une intense activité de réforme de la France pendant cinq ans.

Plusieurs textes importants ont concerné la **jeunesse** :

- la loi créant les emplois d'avenir (26 octobre 2012) ;
- la loi pour la refondation de l'école (8 juillet 2013) ;
- la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche (22 juillet 2013).

Pour que les entreprises renouent avec la compétitivité, l'**économie** a été modernisée par :

- la loi créant la Banque Publique d'Investissement (31 décembre 2012) ;
- la loi de finances pour 2013 puis lois de finances successives : création du CICE et baisse des charges sociales sur les bas salaires ;
- la loi simplifiant la vie des entreprises (20 décembre 2014) ;
- la loi Croissance (6 août 2015) ;
- la loi Transparence, lutte contre la corruption et modernisation de la vie économique (10 décembre 2016).

Le **dialogue social** a été modernisé et l'**emploi** relancé, notamment pour les jeunes, grâce à :

- la loi réformant la formation professionnelle (6 mars 2014) ;

- la loi Dialogue social et emploi (17 août 2015) ;
- la loi Travail (8 août 2016).

L'outil de défense aux nouvelles menaces et la **lutte contre le terrorisme** ont été considérablement adaptés et renforcés par :

- les lois de programmation militaire (18 décembre 2013) et d'actualisation (28 juillet 2015) ;
- les lois de lutte contre le terrorisme (21 décembre 2012, 13 novembre 2014) ;
- la loi renseignement (24 juillet 2015) ;
- les lois relatives à l'état d'urgence (19 décembre 2016, 22 juillet 2016, 20 mai 2016, 20 novembre 2015) ;
- la loi sécurité publique (28 février 2017).

La **justice** a été modernisée pour la rendre plus efficace, plus simple, et plus indépendante par :

- la loi interdisant les instructions individuelles du ministre de la justice aux procureurs de la République (26 juillet 2013) ;
- la loi sur l'efficacité de la procédure pénale (3 juin 2016) ;
- la loi Justice du XXI<sup>e</sup> siècle (18 novembre 2016).

La majorité présidentielle a œuvré pour la **protection de l'environnement** et le **développement de l'agro-écologie** par :

- la loi d'avenir pour l'agriculture (13 octobre 2014) ;
- la loi Transition énergétique (17 août 2015) ;
- la loi Biodiversité (8 août 2016).

La **vie quotidienne** des Françaises et des Français a été améliorée et simplifiée par :

- la loi consommation (17 mars 2014) ;
- la loi ALUR - Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové - (24 mars 2014) ;
- la loi de finances pour 2017 : mise en place de l'impôt à la source.

Le modèle de **solidarité nationale** a été renforcé à travers :

- la loi retraites (20 janvier 2014) ;
- la loi d'adaptation de la société au vieillissement (28 décembre 2015) ;
- la loi sur la fin de vie (2 février 2016) ; la loi Santé (26 janvier 2016).

L'**organisation territoriale** de la France a été modernisée avec :

- la loi MAPTAM - Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles - (28 janvier 2014) ;
- la loi délimitant les nouvelles régions (16 janvier 2015) ;
- la loi NOTRe - Nouvelle Organisation Territoriale de la République - (7 août 2015) ;
- la loi République numérique (7 octobre 2016) ;
- la loi Montagne (28 décembre 2016) ;
- la loi réformant le statut de Paris et des agglomérations (28 février 2017) ;
- la loi créant la collectivité unique de Corse (7 mars 2017).

Nous avons agi pour l'**égalité réelle** entre tous les citoyens et la protection des **droits de l'Homme** par :

- la loi sur le mariage pour tous (17 mai 2013) ;
- la loi sur l'égalité réelle entre hommes et femmes (4 août 2014) ;
- la loi Égalité citoyenneté (27 janvier 2017) ;
- la loi Égalité réelle outre-mer (28 février 2017) ;
- les lois sur le droit d'asile (29 juillet 2015)
- le droit des étrangers (7 mars 2016).

Nous avons franchi une nouvelle étape dans la **moralisation de la vie publique** par :

- la loi pour la transparence de la vie publique (11 octobre 2013) ;
- la loi instaurant le non-cumul des mandats pour les parlementaires (14 février 2014).

Cette législature a en outre confirmé la place croissante des initiatives parlementaires, puisque 110 des 260 lois adoptées sont issues de propositions de loi.

Les échanges entre le Gouvernement et chacune des deux assemblées ont été souvent constructifs, de même que le dialogue entre l'Assemblée Nationale et le Sénat, puisque sur les 260 textes adoptés définitivement depuis le 26 juin 2012, plus des trois quarts l'ont été après un vote conforme de l'une des deux assemblées (106 lois) ou après un accord en commission mixte paritaire (94 lois).

Ce dialogue constant avec l'Assemblée Nationale et le Sénat a permis au Gouvernement de poursuivre son action de réforme au service des Françaises et des Français jusqu'à la suspension des travaux du Parlement.

## ■ MISE EN PLACE DE LA GARDE NATIONALE

À l'occasion d'une communication en Conseil des Ministres ce mercredi, Jean-Yves Le Drian et Bruno Le Roux ont présenté plusieurs mesures d'attractivité décidées à l'occasion du lancement de la garde nationale en octobre dernier, qui entreront en vigueur depuis le 16 mars 2017.

Elles concernent tout particulièrement les jeunes :

- Participation de 1 000 € en vue de passer le permis B ;
- Allocation étudiante mensuelle de 100 € ;
- Prime de fidélité de 250 €.

Elles viennent s'ajouter à la mesure mise en œuvre le mois dernier permettant aux entreprises qui continuent à rémunérer leurs salariés qui effectuent des périodes de réserve de défiscaliser les sommes versées.

Dans un contexte d'engagement exceptionnel des forces sur le territoire national, notamment des réservistes, ces mesures visent à encourager l'engagement de la jeunesse dans la garde nationale, à fidéliser les réservistes et à inciter les employeurs à l'engagement de leurs salariés.

Ces mesures doivent favoriser la montée en puissance de la garde nationale qui doit passer de près de 66 000 hommes et femmes actuellement - dont 6 000 sont employés chaque jour - à 85 000 fin 2018, dont plus de 9 000 seront engagés chaque jour pour la sécurité des Français.

## ■ NOUVELLES MESURES DANS LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME

Dans le cadre de la lutte contre le tabagisme, le gouvernement prend de nouvelles mesures pragmatiques et volontaristes et agit directement sur les prix des paquets de cigarettes et sur le prix du tabac à rouler.

Le gouvernement a décidé d'empêcher la commercialisation des paquets de cigarettes à 6 €, ce prix de vente étant manifestement inférieur au coût de revient.

Le minimum de perception [niveau minimal de fiscalité applicable pour une quantité donnée de produits de tabac] a été augmenté, pour garantir une hausse des prix sur les produits les moins chers et prévenir l'entrée dans le tabagisme.

- Cette augmentation concernera les paquets de cigarettes dont le prix est inférieur à 6,60 € actuellement.
- Cela représente environ 40 % des marques du marché.
- En ce qui concerne le tabac à rouler, cette augmentation impactera les paquets dont les prix sont inférieurs à 8 € pour 30 grammes.

Une nouvelle campagne d'homologation sera engagée afin de permettre aux fabricants de répercuter cette hausse lors de la fixation de leurs prix.

La lutte contre le tabagisme est un objectif majeur de santé publique : en France, le tabac est la première cause de mortalité évitable, avec 73 000 décès chaque année.

Après la mise en œuvre du paquet neutre, ces nouvelles mesures complètent l'arsenal mis en place par le gouvernement pour protéger la jeunesse et prévenir l'entrée dans le tabagisme (paquet neutre, obligation de demander une preuve de majorité lors de la vente, interdiction des capsules et arômes, non homologation des produits dont la dénomination est attractive, etc.).

Des mesures ont été prises dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 : l'augmentation des taxes sur le tabac à rouler, afin de les aligner sur celles des cigarettes ; la création d'une contribution, à la charge des fournisseurs agréés de tabacs, 130 millions d'euros alimenteront ainsi le nouveau fonds de lutte contre le tabagisme.

Ces mesures commencent à produire leurs effets : de nombreuses marques ont répercuté la hausse de fiscalité directement sur leurs prix.

Cette nouvelle action sur les prix poursuit le même objectif de protection de la jeunesse.

## ■ LANCEMENT D'UN SIMULATEUR AIDES ET PRESTATIONS SOCIALES

Une campagne nationale d'information à destination du grand public et des professionnels a été lancée pour faire connaître la nouvelle version du site <https://mes-aides.gouv.fr/>.

Le site propose un simulateur qui permet d'évaluer anonymement et de façon simple les droits aux principales prestations et aides sociales, comme le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation de solidarité spécifique (ASS), la prime d'activité, la couverture maladie universelle (CMU) ou encore l'aide personnalisée au logement (APL).

Qu'elles soient nationales ou locales, ce simulateur permet de donner une indication sur le montant des prestations auxquelles chacun est éligible et facilite les démarches administratives auprès des administrations.

Il est l'un des outils développés dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale lancé en 2013, afin de lutter contre le non recours et favoriser l'accès au droit. Cette campagne sera également promue auprès des travailleurs sociaux et des bénévoles qui accompagnent les personnes les plus fragiles, afin de les informer des droits auxquels ils peuvent prétendre.

## ■ CÉRÉMONIE DE PARRAINAGE RÉPUBLICAIN - VENDREDI 10 MARS À CROLLES



À l'invitation Philippe LORIMIER, maire de Crolles, de Patricia L'ÉCOLIER et Bernard POUYET, coprésidents de l'association de parrainage républicain des demandeurs d'asile et de protection (APARDAP), j'ai participé à la cérémonie des "Parrainages républicains" organisée en marge du « Printemps citoyen » proposé par la commune de Crolles.

« On ne migre pas par plaisir, mais par nécessité » a souligné Philippe Lorimier dans son discours prononcé devant les 25 parrainés, leurs familles et amis. Il a rappelé que la ville de Crolles participe à l'effort de solidarité en accueillant une famille Roumaine et une famille Syrienne.

Le maire et ses adjoints ont ensuite, tour à tour, enregistré ces parrainages.

Dans mon intervention, j'ai tenu à rappeler les grandes lignes de la politique d'accueil équilibrée, responsable et apaisée menée par le gouvernement depuis 2012 :

- Accueil des étrangers en situation régulière : généralisation du titre pluriannuel de séjour.
- Accès au soin : prise en compte du caractère effectif du traitement dont l'étranger peut bénéficier dans son pays d'origine.
- Rétention : la fin de la rétention des enfants ; une exception à l'assignation à résidence.

- Naturalisation : la fin des critères pénalisants et des instructions ministérielles.
- Demandeurs d'asile : des procédures plus efficaces et plus justes ; instauration d'un hébergement directif afin de répartir les demandeurs sur le territoire ;

## ■ FÊTE DU BOUDIN - SAMEDI 11 MARS À THEYS



Les musiciens de « l'Écho du Merdaret » m'ont convié à la traditionnelle « Fête du boudin » qu'ils organisaient samedi dernier au profit de l'école de musique.

J'ai assisté au concert qui a été donné devant un public nombreux avant de faire le tour des stands en compagnie du maire de Theys Régine MILLET et d'élus des communes voisines.

La journée ensoleillée a contribué à donner à cette manifestation réussie le succès qu'elle mérite.

**PIERRE RIBEAUD**  
*Permanence*  
77 place de la Mairie / 38660 LA TERRASSE  
Tél. : 04 76 92 18 96 / Fax : 04 76 92 18 98  
Bureaux accessibles aux personnes à mobilité réduite  
[Facebook.com/PierreRibeaudDepute](https://www.facebook.com/PierreRibeaudDepute)

  
**ASSEMBLÉE  
NATIONALE**

Suivez l'actualité de Pierre Ribeaud sur [Facebook.com/PierreRibeaudDepute](https://www.facebook.com/PierreRibeaudDepute)  
Pour modifier les informations vous concernant ou si vous souhaitez vous désinscrire : [pierre.ribeaud@orange.fr](mailto:pierre.ribeaud@orange.fr)